



Conflit avec le syndic

Par **frasu**, le **30/07/2019** à **19:07**

J'ai hérité d'un box qui présente d'importants fuites d'eau par le sol et le mur depuis 2017, constatées par le syndic et le conseil syndical. 3 entreprises ont fourni des devis de travaux avec le syndic F. En juillet 2018 des travaux votés à l'économie par l'AG ont été réalisés. En août je constate que l'eau arrive toujours. J'envoie des photos. Aucun retour. Décembre : changement de responsable chez F. La nouvelle responsable demande de repartir à zéro, constat et je dois faire des recherches d'entreprises ! En AG de janvier 2019 rien n'est décidé, ce serait des remontées de nappe phréatique !! J'habite en Suisse, je veux vendre ce box, c'est impossible. Je n'ai aucune nouvelle du syndic F. depuis janvier et pourtant je paie mes charges. Que puis-je faire ?

Merci d'avance pour votre réponse

Par **youris**, le **31/07/2019** à **16:07**

bonjour,

faites une mise en demeure par LRAR à votre syndic en relatant tout votre affaire en indiquant que si le syndicat des copropriétaires ne fait rien, vous saisirez le tribunal compétent.

si vous avez une protection juridique, elle peut vous aider.

salutations